

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 28 novembre 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, vice-présidente, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, présidente, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Mme Chantal Major, dir. serv. ress. fin., M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Josiane Landry, coord. serv. aff. corp. et comm. et Judith Lapierre, coord. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Karine Laramée et Diane Cyr ont prévenu de leur absence.

Invité : M. Jean Poitras, protecteur de l'élève.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-171128-4736

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2017.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Benoît Lefebvre, parent et membre du comité pour une nouvelle école alternative dans l'ouest du territoire de la CSSMI, informe les membres du conseil des commissaires des diverses implications des parents dans la vie de l'école.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-171128-4737

M. Denis Chabot, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Lettre de remerciement – école de la Seigneurie » au point 10.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Période de questions du public (30 minutes);
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Nomination d'une firme professionnelle en architecture pour le projet de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente de Sainte-Thérèse – Adoption;
6. Formation d'un comité de sélection pour la qualification d'entrepreneurs généraux pour des projets de remplacement d'escaliers dans trois établissements – Adoption;
7. Avis et recommandations du protecteur de l'élève (PÉ 1718-01) – Adoption; (*huis clos*)
8. Information sur les travaux des commissions d'étude, du comité exécutif, des comités consultatifs et des comités du conseil des commissaires :
 - 8.1. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 17 octobre 2017;
 - 8.2. Compte rendu du comité consultatif de transport du 11 octobre 2017;
9. Information et questions des commissaires :
 - 9.1. Aux représentants du conseil des commissaires aux différents organismes externes;
 - 9.2. Aux commissaires représentant le comité de parents :
 - 9.2.1. Rapports du comité de parents du 26 octobre et du 16 novembre 2017;
 - 9.3. À la présidence;
 - 9.4. À la Direction générale :
 - 9.4.1. Nouveaux établissements;
 - 9.4.2. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
 - 9.4.3. Dossier confidentiel (plainte); (*huis clos*)
 - 9.4.4. Projet de révision de la Politique de communication (ACC-08) – Comité plénier;
10. *Varia* :
 - 10.1. Lettre de félicitations – Défilé de mode du Parrainage civique Basses-Laurentides;
 - 10.2. Lettre de remerciement – école de la Seigneurie;
11. Recommandation de la commission d'étude administrative :
 - 11.1. Action collective sur les frais exigés des parents; (*huis clos*)
12. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES CAGES D'ESCALIERS (ISSUES) À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-171128-4738

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse (rés. n° CC-170627-4666);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-056-0616-ARC (en architecture);

ATTENDU que cet appel d'offres comporte une évaluation qualitative des soumissions;

ATTENDU que le comité de sélection formé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-170926-4714) a procédé à l'évaluation des offres;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADJUGER le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse à la firme professionnelle suivante :

- En architecture : DKA Architectes Inc.

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA QUALIFICATION D'ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX POUR DES PROJETS DE REMPLACEMENT D'ESCALIERS DANS TROIS ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-171128-4739

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de remplacement d'escaliers aux écoles de la Clairière, de l'Aquarelle et du Bois-Joli (rés. n° CC-170627-4666);

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (L.R.Q., C-65.1, r.4);

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01);

ATTENDU que les contrats estimés pour chacun des projets seront supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU que les travaux de remplacement d'escaliers nécessitent une qualification d'entrepreneurs généraux dans le cadre d'un appel d'offres en deux étapes par un comité de sélection;

ATTENDU que les entrepreneurs généraux retenus à la suite de la qualification seront invités à présenter une soumission comportant uniquement un prix;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. M^{me} Myriam Joly, architecte au Service des ressources matérielles;
2. M. Youri Leblanc-Thouin, ingénieur au Service des ressources matérielles;
3. M. Gabriel Collette, régisseur au Service des ressources matérielles;
4. M. François Emery, architecte, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité;
5. M^{me} France Pedneault, secrétaire générale de la Commission scolaire, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité.

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

D'INVITER les entrepreneurs généraux sélectionnés par le comité de sélection à soumettre un prix.

Adopté

HUIS CLOS

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PÉ 1718-01)

Résolution n° CC-171128-4740

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 45.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-171128-4741

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 10.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PÉ 1718-01)

Résolution n° CC-171128-4742

ATTENDU que le conseil des commissaires a entériné les recommandations du comité d'étude des demandes de révision (dossier #1718-04) le 24 octobre 2017 (rés. n° CC-171024-4729);

ATTENDU la correspondance de la mère adressée à la secrétaire générale de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et datée du 15 novembre 2017;

ATTENDU la plainte adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1718-01);

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU les problèmes de comportement constatés et soutenus de l'élève;

ATTENDU l'ensemble des moyens mis en place par les équipes-écoles et le Service-Conseil pour soutenir l'élève depuis son entrée à l'école en 2015;

ATTENDU qu'un suivi soutenu a été fait auprès de l'élève depuis le début de sa scolarisation, suivi n'ayant pas amoindri les difficultés de comportement;

ATTENDU que la classe ordinaire représente actuellement un défi trop grand aux plans personnel et social pour l'élève;

ATTENDU les besoins et les capacités de l'élève;

ATTENDU que la scolarisation en classe spécialisée répondrait aux besoins actuels et aux capacités de l'élève et permettrait d'éviter que le dysfonctionnement se cristallise et nuise à son développement futur;

ATTENDU que les équipes-écoles, le comité de recommandation de classement et la conseillère en rééducation de la Direction du service de la formation générale des jeunes ont évalué l'élève depuis le début de son parcours scolaire et recommandent un classement en classe spécialisée pour élève avec difficulté de comportement;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision et le protecteur de l'élève en viennent à la même conclusion, après avoir entendu les parents et les intervenants scolaires et pris connaissance de l'ensemble des documents au soutien de la position de chaque partie;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le bien-fondé d'une révision du cheminement scolaire d'un élève (plainte n° PÉ 1718-01);

DE PRENDRE ACTE de l'avis et des recommandations du protecteur de l'élève;

D'ENTÉRINER la proposition du protecteur de l'élève;

DE MAINTENIR la décision de scolarisation en classe spécialisée pour élève avec difficulté de comportement;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 913.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER
PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION
Résolution n° CC-171128-4743

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE SIÉGER en comité plénier pour discuter du projet de révision de la Politique de communication.

Adopté

Il est 20 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-171128-4744

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 10.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-171128-4745

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 40.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-171128-4746

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 50.

HUIS CLOS**DOSSIER CONFIDENTIEL (PLAINTE)**

Résolution n° CC-171128-4747

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 50.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-171128-4748

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h.

FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC (PLAINTE)

Résolution n° CC-171128-4749

ATTENDU la plainte reçue au Secrétariat général le 19 octobre 2017;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE FORMER un comité ad hoc composé de la présidente, Mme Paule Fortier, ainsi que de deux (2) commissaires parmi :

- Mme Josée Bastien;
- Mme Sandra East;
- Mme Danielle Laramée;
- Mme Sylvie Legault;
- Mme Lola St-Pierre;
- M. Christian Slachetka;

lesquels seront déterminés suivant les deux premières personnes qui se rendront disponibles pour l'analyse de la présente plainte;

DE DEMANDER au comité ad hoc de faire des recommandations à une prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté

Mmes Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka quittent leur siège à 22 h 5.

HUIS CLOS

ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS

Résolution n° CC-171128-4750

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-171128-4751

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 45.

ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS

Résolution n° CC-171128-4752

ATTENDU la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais exigés des parents (ci-après l'« Action collective »);

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

ATTENDU la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSSMI le 22 juin 2017;

ATTENDU que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la CSSMI a avisé ses assureurs de l'Action collective;

ATTENDU l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la CSSMI dans le dossier de l'Action collective;

ATTENDU que la CSSMI désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE MANDATER la secrétaire générale d'informer les procureurs *ad litem* de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, soit le cabinet Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l., que la CSSMI exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-171128-4753

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 50.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale